

Checklist de contrôle  
**Pain de seigle valaisan AOP**  
 Producteur de céréales



Organisme intercantonal de certification  
 interkantonale Zertifizierungsstelle  
 Organismo intercantonale di certificazione

Entreprise/Exploitation		Prénom/Nom du responsable	
Adresse		N° OIC	
NPA	Lieu		
Prénom/Nom du contrôleur:		Date du contrôle:	

Cahier des charges	Exigences	Condition remplie		
		oui	non	na
Aire 2	L'aire géographique du Pain de seigle valaisan est le canton du Valais. La production des céréales (seigle et froment) et leur transformation se déroulent dans l'aire géographique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
-	Les surfaces annoncées à l'Interprofession Pains de seigle valaisan sont exactes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Matière première 5.2	Les céréales doivent être produites selon une méthode respectueuse de l'environnement (prestations écologiques requises et normes Extensio ou biologiques)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

N°	Remarques (pour les points à préciser ou les exigences non remplies)

**Auto-déclaration, confirmation et autorisation:** Par sa signature, le responsable s'engage à respecter les exigences. En cas de non-conformité, il s'engage à prendre des mesures adéquates pour se mettre en conformité. Il confirme que les indications mentionnées sur ce rapport correspondent à la réalité et sont actuelles. Il prend également connaissance du fait que l'OIC est habilité à effectuer si nécessaire des vérifications, et à consulter des informations auprès d'instances de contrôle tierces.

**Droit de recours :** En cas de contestation des faits constatés, une réclamation écrite peut être adressée à l'OIC dans les 5 jours ouvrables suivant le contrôle.

Lieu, date	Signature de l'entreprise	Signature du contrôleur
------------	---------------------------	-------------------------

n.a. = non applicable

Original → Organisme de certification / copie → Entreprise